

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissss.org  Facebook  Twitter  Site Web



CETTE SEMAINE, VOS JUSTICIERS DÉBARQUENT!

Le temps est arrivé, vos Justiciers débarquent sur le terrain! Cette semaine commencent nos supers kiosques estivaux, sous la thématique *Les Justiciers du Réseau!* Avec la campagne *Vraiment Public*, on s'oppose à la privatisation du réseau et au chaos annoncé par la réforme Dubé, mais CSNMAN a besoin de renfort! Et les superhéros du réseau, c'est vous! Voici les dates :

- Mardi 20 août (9h à 16h), au HPLG (coin Lucille-Teasdale et des Pionniers)
- Jeudi 22 août (9h à 16h), au CHDL
- Mardi 27 août (9h à 16h), au CRD Joliette (juste en face du CLSC de Joliette!)

Venez vous défouler avec vos collègues dans le jeu gonflable de gladiateurs pour saper une volée au privé aux côtés de CSNMAN, SuperLuce et notre Robin InfoMob! Venez découvrir les luttes féministes avec nos Supers Femmes de la condition féminine! Venez participer à un monde plus vert avec la Super Équipe à l'environnement! Puis vois les possibles pour que tu sois notre relève avec l'équipe Jeunes-Relève! Enfin, viens voir comme les super-pouvoirs de Fondation peuvent renforcer ta retraite! Un BBQ, des paniers cadeaux et autres prix à gagner! Venez en grand nombre!

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



INFO RÉTRO \$

Enfin la rétro!

Tel que convenu par l'employeur, la rétro des hausses salariales de notre nouvelle convention a été déposée sur la paie du 8 août. Rappelons que cette rétro correspond à 6% du salaire reçu du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, plus 2,8% ajouté (8,968% global) du 1^{er} avril au 29 juin 2024, le tout avec un congé de cotisation de votre syndicat!

Plein de questions!

Avec la rétro vient un flot de questions légitimes, car le relevé de paie ne permet pas de comprendre le calcul. Aussi, l'employeur s'est engagé à envoyer un feuillet explicatif à chacun-e. Important : si l'employeur ne peut pas déjà dire quand il enverra ce feuillet, nous avons d'ores et déjà confirmé que le décompte du délai pour faire vos réclamations commencera à l'envoi de ce feuillet et non du moment du dépôt.

Autrement dit, pas de panique! Si vous êtes sûr-e d'une erreur, contactez la paie. Juste un doute? Attendez donc le feuillet, vous vous sauverez du temps sans perdre la possibilité d'un recours en cas d'erreur.

[Pour plus d'infos sur la suite, cliquez ici pour consulter notre site web!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob

L'UNIVERS

LES JUSTICIERS DU RÉSEAU

#VRAIMENTPUBLIC

RÉFORME DUBÉ

CSN

Fin de la maximisation pour les PAB sur tous les quarts de travail

Le 16 juillet 2024, la liste de rappel a émis une note de service annonçant la fin de la maximisation de la disponibilité sur le quart de soir et de nuit à compter du 8 septembre 2024.

En effet, depuis la pandémie, la liste de rappel vous cédulait des quarts de travail à votre maximum de disponibilité. Avec la fin de cette maximisation, certains ayant une disponibilité assez restreinte soit en installations, en jours ou en quarts de travail, se retrouveront à ne plus combler à leur maximum de disponibilité.

Je vous donne un exemple : je travaille au CHSLD Piedmont à St-Jean-de-Matha, j'ai un poste 7/quinzaine, je mets donc mes disponibilités à la liste de rappel pour combler mes 3 jours manquants pour faire mon temps complet à 10 jours/quinzaine, mais je ne suis disponible qu'à St-Jean-de-Matha sur le quart de soir. Avec la fin de la maximisation, si les besoins sont comblés avec les PAB de soir à Matha, je ne serai plus mis en surplus dans ce CHSLD. De plus, étant donné que ma disponibilité n'y est que là et que de soir, je n'arriverai pas à combler mes dix jours. Je devrai alors augmenter ma disponibilité, soit en ajoutant le quart de nuit et/ou de jour ou en ajoutant d'autres installations ou départements à l'hôpital afin de ratisser plus large et de pouvoir combler mes 10 jours.

Pour les PAB qui sont arrivés pendant ou après la pandémie, ce sera une nouvelle réalité; pour les autres, ce sera un retour à la réalité d'avant

pandémie.

Je vais déjà répondre à la question que certains ont peut-être déjà sur les lèvres : ont-ils le droit de faire ça? La réponse est OUI. En effet, l'employeur n'a **aucune obligation** par la convention de maximiser la disponibilité des gens en offrant sur la liste de rappel. Cette mesure avait été mise en place pour faire face aux enjeux pandémiques, qui soit dit en passant n'ont pas réglé certains problèmes de manque de personnel, mais ça, c'est mon opinion personnelle! Il pouvait à tout moment retirer cette mesure quand ils le souhaitaient.

Donc, à partir du 8 septembre 2024, plus aucune maximisation ne sera faite sur aucun quart de travail.

Si vous pensez ou craignez que l'arrêt de cette maximisation aura un impact sur vos jours de travail et, par le fait même, sur vos revenus, je vous invite à réfléchir sérieusement et à rehausser votre disponibilité, soit en nombre de services ou en nombre d'installations et/ou en ajoutant des quarts de travail autres que ce que vous avez déjà émis.

Si vous avez des questions quant à l'augmentation de votre disponibilité ou toute autre question, je vous invite à contacter le bureau syndical et un agent de griefs vous répondra avec plaisir!

Ginette Morin,
V.-p. catégorie 2



Déductions Stationnement Des ratés à la SPAQ¹ du CHDL

Dans une note de service envoyée le 6 août, la DST nous informait que le service de stationnement n'a pas été en mesure de transmettre à temps les relevés d'utilisation. En conséquence, les employés-es qui auraient

dû avoir une déduction le 8 août verront leurs prélèvements reportés sur la paie du 22 août. Prévoyez donc que les montants prélevés seront plus importants à cette occasion. [Cliquez ici pour consulter la note de service!](#)

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 13 octobre pour l'horaire du 29 décembre au 22 mars 2025. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 13 septembre pour les périodes allant du 6 octobre au 2 novembre 2024.

Prochain férié à demander : Action de grâce, 14 octobre 2024 (F-3). Exprimez votre préférence au gestionnaire avant le 13 septembre 2024.



PÉRIODE ESTIVALE ÉQUIPE AU RALENTI

C'est la période des vacances même pour votre équipe syndicale! Aussi, en cette période estivale, les suivis peuvent être moins rapides. De plus, répondant à votre désir exprimé que nous soyons davantage sur le terrain, nos activités estivales signifient moins de temps au bureau. Merci à l'avance de votre compréhension.

Août, c'est fou? BESOIN D'AIDE? PENSE PAE!

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998



Le combat truqué : Gérer les patients violents

Nous devons aborder un sujet épineux mais crucial : la gestion des usagers violents. Vous êtes nombreux à nous faire parvenir des DEA et des DSR à ce sujet et il est temps de revoir notre approche. Même si l'employeur nous propose diverses formations, elles ne semblent pas toujours être appliquées. Prenons un moment pour réajuster nos pratiques.



Nous sommes tous des professionnels compétents. Lorsque vous êtes face à un patient violent, accordez-lui un moment pour se calmer et revenez plus tard. Si cela ne fonctionne pas, demandez l'aide d'un collègue. Si la situation persiste, informez l'infirmière. Vous ne devez en aucun cas vous mettre dans une situation où vous finiriez par jouer à cache-cache avec des coups de poing! Nous savons que votre compassion vous pousse à ne pas laisser une personne en détresse ou dans sa culotte souillée! Toutefois, dans ces moments-là, il vaut mieux laisser l'infirmière décider des mesures appropriées pour intervenir en toute sécurité. C'est elle qui prendra la décision ultime pour donner soit une contention chimique ou du renfort au personnel.

En cas de doute, référez-vous toujours à votre supérieure immédiate pour ne pas vous retrouver dans une impasse et à risque de recevoir des coups. Malgré tout, nous savons que le risque zéro n'existe pas avec la clientèle, alors il est important de déclarer toutes les sortes d'agressions, aussi petites soient-elles, par le biais de [la Déclaration d'événement](#)

[ment accidentel \(DEA\)](#) (cliquez ici pour la télécharger).

Si vous ne vous sentez pas suffisamment préparés pour gérer ces situations, parlez-en à votre gestionnaire.



Ensemble, vous pourrez identifier la ou les formations adéquates offertes par l'employeur.

Passons maintenant à la question qui fâche souvent : *est-ce réaliste avec le temps que nous avons?* Malgré toute la surcharge qu'on subit dans nos milieux de travail, la bonne réponse est la suivante : vous devez prendre le temps nécessaire afin de travailler en toute sécurité. Si vous ne prenez pas ce temps, personne ne le fera pour vous et l'employeur ne réalisera jamais l'ampleur de l'application des formations dans un milieu réel.

N'oublions pas que les formations offertes par l'employeur sont un guide qu'il demande de suivre et que c'est aussi notre responsabilité de travailler en toute sécurité. Prenez le temps nécessaire pour fournir les soins appropriés. Si vous n'arrivez pas à tout accomplir dans votre horaire, laissez la responsable de l'étage vous indiquer les priorités.

Souvenez-vous, mieux vaut un patient un peu frustré qu'un soignant blessé. Prenez soin de vous et continuez d'être les incroyables professionnels que vous êtes!

Votre équipe SST-Prévention



frapru.qc.ca

CAMPER FACE À LA CRISE DU LOGEMENT

Les besoins en logements abordables sont criants. Sommé de reconnaître l'existence même de cette crise, le gouvernement caquiste continue de favoriser le profit des promoteurs aux dépens des locataires et de leurs besoins. Selon le FRAPRU, le logement est un droit et Québec a la responsabilité de le garantir! La clé, c'est le logement social, n'en déplaise à la CAQ. Les efforts de construction devraient s'accélérer pour ce type de logement en priorité, mais la CAQ *branle dans la colonne*. C'est pourquoi on vous invite à planter votre tente non loin de leur *temple*¹ le 14 septembre et/ou à participer à la grande manifestation du dimanche 15 septembre à 13h, à Québec. [Cliquez ici pour plus de détails!](#)

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob

¹ On parle ici de l'Assemblée nationale du Québec.



SOLIDARITÉ
avec nos camarades
inondés! Soyons résilients!
Il faut agir vite contre les
changements climatiques.
LEGAULT, ÇA PRESSE!

